

N°6

DÉCEMBRE 2020 | SAPEURS-POMPIERS DU HAUT-RHIN

# Qu'on SDIS tout !

Magazine du SDIS 68



## OPÉRATIONNEL

**FEU SUR SITE INDUSTRIEL**

**P. 8 à 10**



**FEU DE PAPETERIE**

à Kaysersberg

**P. 12 et 13**

## ÉQUIPEMENT

VL Cyno - VSAV -  
CCF - VEPIM

**P. 17**



## DOSSIER

Nouveau CASDIS  
Instances

**P. 3 à 6**

# L'ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT



**A**u moment où vous découvrez ce « Qu'on SDIS tout ! » numéro 6, se tourne la page d'une année particulièrement difficile. Depuis le mois de février, toutes nos habitudes, nos vies quotidiennes ont été chamboulées par la pandémie de Covid-19. Beaucoup d'entre nous ont été affectés, parfois gravement, et notre communauté n'a pas été épargnée. J'adresse à tous ma plus profonde sympathie.

Dans cette épreuve, nos services d'incendie et de secours ont su s'adapter pour continuer à assurer leurs missions auprès de la population. Notre SDIS a également dû poursuivre le cours de sa vie administrative. Ainsi, le 29 octobre dernier, nous avons installé le nouveau conseil d'administration, renouvelé partiellement suite aux élections municipales du printemps, aux nouvelles désignations au sein du Conseil départemental, le 28 août, et aux élections professionnelles au SDIS le 5 octobre. Vous découvrirez dans les pages qui suivent un dossier spécial consacré au CASDIS et aux instances qui lui sont rattachées et organisent la vie de notre institution.

Le 2 janvier, notre Conseil départemental a disparu, pour se fondre au sein de la nouvelle Collectivité européenne d'Alsace (CeA), avec celui du Bas-Rhin. Cela affecte à plusieurs titres notre SDIS. Il est devenu Service territorial d'incendie et de secours (STIS) et reste compétent pour le Haut-Rhin, qui demeure circonscription administrative de l'Etat. Son conseil d'administration sera composé de conseillers départementaux désignés au sein de la CeA et de représentants des communes, comme précédemment. Il sera présidé par le président de la CeA ou par un membre désigné par lui. La mise en place de sa configuration définitive se

fera après les élections cantonales prévues pour toute la France en juin prochain. Elections après lesquelles nous devrons procéder à une nouvelle installation de notre conseil d'administration.

Parallèlement, notre directeur départemental et chef du corps départemental, le colonel hors classe René Cellier, en poste depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017, nous a quittés pour prendre dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021 la tête du STIS du Bas-Rhin. Je veux ici le féliciter et lui témoigner toute ma gratitude pour son action au long de ces presque quatre années. Cette période a été riche d'enjeux et de transformations pour le SDIS 68, qui s'est adapté à l'évolution des risques et s'est préparé à répondre aux besoins de

demain en matière de secours. A cet effet, le colonel Cellier a conduit, à la tête de ses équipes, une réorganisation en profondeur du SDIS bâti en 2000, réorganisation opérationnelle, territoriale et fonctionnelle. Qu'il en soit remercié.

Je veux aussi d'ores et déjà souhaiter la bienvenue et une aussi fructueuse collaboration au colonel Patrice Gerber, notre nouveau directeur et chef de corps, attendu pour début février.

Vous le voyez, après une année hors normes et difficile, nous voici arrivés à la charnière d'autres changements, sans que pour autant les incertitudes de la pandémie s'éloignent. Aussi, je ne veux pas conclure ce propos sans vous

souhaiter à tous et à vos proches une bonne année 2021, aussi sereine et paisible que possible

“  
*Une année  
achevée, c'est aussi  
une nouvelle année qui  
commence.  
2021 apportera son lot  
de changements  
– et non des  
moindres – dans notre  
environnement  
politique et  
administratif.*  
”




**Rémy WITH,**

*Président du conseil d'administration du SDIS 68*

## « Qu'on SDIS tout » - N° 6

Revue trimestrielle du service départemental d'incendie et de secours du Haut-Rhin, 7, avenue Joseph-Rey, 68027 Colmar cedex.

**Directeur de la publication :** M. Rémy With, Président du conseil d'administration du SDIS 68. **Directeur de la rédaction :** Colonel hors classe René Cellier. **Comité de rédaction :** Membres du CODIR ; Jean-Louis Vuillequez. **Coordination :** Justine Führer ; Jean-Louis Vuillequez - service communication du SDIS 68. **Ont contribué à ce numéro :** CDT Hervé Allemann ; Elise Cartailleur-Kümmel ; CDT Vincent Cherrey ; LCL Bruno Ducarouge ; LCL Philippe Hauwiler ; LCL Christophe Marchal ; LCL Benoît Milanese ; Maïa Nérone ; LTN Marc Rocklin ; CDT Frédéric Roth ; Jean Struss ; Jean-Louis Vuillequez. **Photographies et illustrations :** ADC Christian Ballard ; SCH Gilbert Didierjean ; ESAL ; CAP Maxence Ferrah ; LTN Marc Rocklin ; Nicolas Mathieu ; Jean-Louis Vuillequez. **Mise en page et Impression :** Freppel Imprimeur Wintzenheim  **Tirage :** 1700 exemplaires.



## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS 68 ET SES INSTANCES

Suite aux élections municipales du printemps 2020, le conseil d'administration du SDIS 68 (CASDIS) a connu un renouvellement partiel. Les représentants des communes et établissements publics de coopération intercommunale ont été élus lors d'un scrutin organisé en septembre dernier par le SDIS. Les représentants du personnel ont également été renouvelés lors du scrutin du 5 octobre. Le nouveau CASDIS a ensuite été installé lors de sa séance du 29 octobre.

Cette actualité est l'occasion pour le « Qu'on SDIS tout » d'effectuer un tour d'horizon du rôle, du fonctionnement et de la composition du CASDIS et des différentes instances qui lui sont rattachées.

### Le conseil d'administration

Le SDIS est un établissement public administratif départemental avec autonomie de gestion et un budget propre. Il n'est pas une collectivité, mais son organisation et son fonctionnement peuvent sur certains points s'apparenter à ceux d'une commune ou d'un département. A cet effet, il est doté d'un conseil d'administration et de diverses commissions et instances paritaires.

Le conseil d'administration délibère sur l'administration générale du SDIS. Parmi ses attributions figurent entre autres sa composition et le nombre de ses sièges ; la détermination des contributions annuelles des communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ; les orientations budgétaires et le vote des actes budgétaires (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif).

Le CASDIS du Haut-Rhin compte 22 membres avec voix délibérative : 14 conseillers départementaux,

5 représentants des communes ; 3 des EPCI. Siègent aussi 8 membres à voix consultative (le directeur départemental, le médecin-chef, le président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers et cinq représentants du personnel). Le préfet assiste de droit aux réunions, avec droit de regard sur l'opportunité des délibérations affectant la capacité opérationnelle du SDIS.



Le conseil d'administration se réunit quatre fois par an, à l'initiative du président (et au moins une fois par semestre, comme l'exige le code général des collectivités territoriales). Il est présidé de plein droit par le président du conseil départemental (il peut désigner à cette fonction un autre membre du conseil d'administration). Le président est chargé de l'administration du SDIS. Il prépare et exécute les délibérations du CASDIS, conclut les marchés publics, représente le SDIS en justice. Il est ordonnateur des dépenses et recettes du budget. Autorité d'emploi, il nomme les personnels (sapeurs-pompiers professionnels et personnels administratifs et techniques) ; il est responsable de la gestion des sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental de sapeurs-pompiers.

Le président est assisté par un bureau, composé de 3 vice-présidents et d'un 5<sup>e</sup> membre. Les vice-présidents ont des délégations de fonctions. Le premier vice-président, Philippe Mas, maire de Volgelsheim, préside la commission d'appel d'offres ; il remplace le président pour l'ensemble de



ses fonctions si celui-ci est absent ou empêché momentanément. La 2<sup>e</sup> vice-présidente, Lara Million, suit les affaires budgétaires ; Pierre Bihl, 3<sup>e</sup> vice-président, est délégué pour les ressources humaines.

Le bureau a délégation du CASDIS pour délibérer sur les affaires courantes du SDIS ; il se réunit en général dix fois par an.

Particularité du Haut-Rhin, le bureau est complété par une commission consultative comportant notamment des élus des grandes villes : Colmar Agglomération, Mulhouse, Saint-Louis.

## LES AUTRES INSTANCES

### Commission d'appel d'offres

Le SDIS est soumis aux règles de la commande publique pour ses achats de biens, fournitures, services et travaux. A cet effet, il est doté d'une commission d'appel d'offres (CAO). La CAO est compétente pour choisir les titulaires des marchés publics dont le montant est égal ou supérieur à 214 000 € hors taxes pour les marchés de fournitures et de services et 5 350 000 € hors taxes pour les marchés publics de travaux. Ces seuils sont fixés au niveau européen dans une démarche d'harmonisation des marchés publics entre les Etats et sont révisés tous les ans.

La CAO se réunit généralement tous les mois sauf en principe juillet et août (calendrier calé sur celui du bureau). Elle est composée de 5 membres titulaires et 5 suppléants. Ses décisions sont soumises à la validation du bureau du CASDIS. En outre, le SDIS 68 a décidé que tous les marchés inférieurs au seuil européens et supérieurs à 90 000 € sont soumis à la CAO, sous la forme de commission MAPA (marchés à procédure adaptée). Ses avis sont soumis au bureau.

A noter que le SDIS du Haut-Rhin participe fréquemment à des procédures de groupement de commandes, tant entre les SDIS du Grand Est que dans le cadre du Groupement ouvert permanent (GOP) qui regroupe plusieurs dizaines d'entités alsaciennes et auquel le SDIS 68 a adhéré.

Dans le cadre de ces groupements, soit une CAO spécifique représentant l'ensemble des organismes qui ont pris part à la consultation est constituée, soit on passe le dossier devant la CAO du porteur du projet.

### Commission administrative paritaire (CAP) des SPP non officiers

La CAP a pour champ d'action l'examen des situations individuelles d'agents. Elle émet des avis et seulement des avis, à destination du président du CASDIS (autorité investie du pouvoir de nomination). Composée de 10 membres représentants à parts égales l'administration et le personnel, elle tient au moins deux réunions par an.

Elle est compétente pour :

- les recours contre des décisions individuelles défavorables liées aux mobilités, aux avancements de grade et aux promotions ;
- le refus opposé à une demande de temps partiel ou les litiges relatifs à l'exercice du temps partiel ;
- la révision du compte rendu d'entretien professionnel ;
- le licenciement : au cours de la période de stage en cas d'insuffisance professionnelle ; en cas de refus de trois postes successifs pour la réintégration d'un fonctionnaire en disponibilité ; pour insuffisance professionnelle ;
- le refus de démission ;
- les sanctions disciplinaires.

**Membres avec voix délibérative**

Titulaires	Suppléants
<b>14 représentants du département (cantons)</b>	
M. WITH Rémy, <b>Président</b> (Masevaux)	M. ADRIAN Daniel (Brunstatt)
M. BIHL Pierre (Ste-Marie-aux-Mines)	M. FERRARI Pascal (Cernay)
Mme KLINKERT Brigitte (Colmar-2)	M. HEMEDINGER Yves (Colmar-1)
Mme SCHMIDIGER Pascale (Saint-Louis)	Mme ORLANDI Fabienne (Kirchberg)
Mme LUTENBACHER Annick (Cernay)	M. MUNCK Marc (Rixheim)
Mme MULLER Betty (Ensisheim)	M. TRIMAILLE Philippe (Mulhouse-2)
M. HABIG Michel (Ensisheim)	Mme GROFF Bernadette (Brunstatt)
Mme PAGLIARULO Karine (Guebwiller)	Mme DIETRICH Martine (Colmar-1)
M. HAGENBACH Vincent (Kingersheim)	M. MULLER Lucien (Wintzenheim)
Mme MARTIN Monique (Wintzenheim)	Mme HELDERLE Emilie (Ste-Marie-aux-Mines)
M. GRAPPE Alain (Guebwiller)	Mme DREXLER Sabine (Altkirch)
M. JANDER Nicolas (Altkirch)	M. DELMOND Max (Saint-Louis)
Mme MILLION Lara (Mulhouse-3)	Mme MEHLEN-VETTER Josiane (Kingersheim)
M. VOGT Pierre (Wittenheim)	Mme RAPP Catherine (Mulhouse-1)
<b>5 représentants des communes non membres d'un EPCI à compétence incendie (communes)</b>	
Mme LUTZ Michèle (Mulhouse)	M. LOGEL Pierre (Baldersheim)
Mme BAECHTEL Rachel (Rixheim)	M. MOUHEB Emile (Cernay)
M. TOUCAS Jean-Pierre (Rouffach)	M. WEISBECK Joseph (Wittenheim)
M. MAS Philippe (Volgelsheim)	M. REINSTETTEL Patrick (Ammerschwyr)
M. CHRIST Jean-Louis (Ribeauvillé)	M. MARTINI Jean-Luc (Willer sur Thur)
<b>3 représentant des EPCI à compétence incendie</b>	
M. BOHLY Dominique (Saint Louis Agglomération)	M. BRESCHBUHL Philippe (CC Vallée de Munster)
M. STRAUMANN Eric (Colmar Agglomération)	M. DUDT Franck (CC Vallée de la Doller et du Soultzbach)
M. FREUDENBERGER Jean-Marie (CC Sundgau)	M. GASSMANN Vincent (CC Sud Alsace Largue)
<b>Membres avec voix consultative</b>	
Colonel hors classe CELLIER René, DDSIS	
Médecin classe exceptionnelle TRABOLD Fabien, médecin-chef	
Lieutenant-colonel KLEIN Martin, PUD	
<b>5 représentants du personnel</b>	
Titulaires	Suppléants
Commandant CHERREY Vincent (SPP O)	Commandant TRASLEGLISE Gilles (SPP O)
Adjudant-chef GOETZ Frédéric (SPP NO)	Adjudant BISKUPSKI Arnaud (SPP NO)
Commandant RENGER Serge (SPV O)	Lieutenant HEILIGENSTEIN Bernard (SPV O)
Adjudant KLEIN Baptiste (SPV NO)	Caporal FAHRNER Fabrice (SPV NO)
Mme PAILLON Christine (PATS)	M. SONZOGNI Michaël (PATS)

## Comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV)

Le CCDSPV est consulté sur toutes les questions relatives aux sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental, à l'exclusion de celles intéressant la discipline.

Il est composé de 14 membres. Soit 7 SPV (un par grade non officier, deux officiers, un membre du service de santé) et 7 élus du CASDIS. Il se réunit au moins deux fois par an et obligatoirement une fois par semestre.

Préalablement à toute décision de l'autorité territoriale d'emploi, il est obligatoirement saisi pour avis sur :

- les changements de grade jusqu'à capitaine ;
- les changements de grade des infirmiers sapeurs-pompiers volontaires ;
- la validation de l'expérience et des formations des sapeurs-pompiers volontaires ;
- le refus d'engagement et de renouvellement d'engagement ;
- le règlement intérieur du corps départemental ;
- le schéma d'analyse et de couverture des risques ;
- les demandes d'engagement ou de renouvellement d'engagement.



## Commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS)

La commission administrative et technique est consultée pour avis sur les questions d'ordre technique ou opérationnel intéressant les services d'incendie et de secours. Cela concerne notamment l'élaboration du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques, l'élaboration des dispositions du règlement intérieur du corps départemental communes à tous les sapeurs-pompiers, ou encore le plan d'équipement en véhicules ou le plan de formation.

Cette commission est composée du directeur départemental des services d'incendie et de secours, qui la préside, du médecin-chef et de 12 représentants des SPP, SPV, PATS de tous les services d'incendie et de secours du département (corps départemental et corps communaux et intercommunaux).

Elle tient autant de réunions que nécessaire, dès lors que le justifie l'ordre du jour du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

## Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Compte tenu des enjeux particuliers de sécurité des agents et notamment des sapeurs-pompiers dans l'exercice de leurs missions il existe un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, le CHSCT. Ce comité a pour mission de :

- contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents et du personnel mis à la disposition de l'autorité territoriale et placé sous sa responsabilité par une entreprise extérieure ;
- contribuer à l'amélioration des conditions de travail, notamment en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité ;

- veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

Le CHSCT se réunit obligatoirement au moins trois fois par an. Il est composé de 6 représentants de l'administration dont le président, désigné par le PCASDIS, et 6 représentants du personnel. Ces 12 représentants des deux collèges ont une voix délibérative. Assistent également de plein droit aux séances du comité, avec voix consultative : le DDSIS ou son représentant, le conseiller de prévention, l'agent chargé de la fonction d'inspection en hygiène et sécurité et le médecin de prévention.

## Comité technique

Le comité technique (CT) est consulté pour avis sur les questions relatives :

- à l'organisation et au fonctionnement des services ;
- aux évolutions des administrations ayant un impact sur les personnels ;
- aux grandes orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences ;
- aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents ;
- à la formation, à l'insertion et à la promotion de l'égalité professionnelle ;
- aux sujets d'ordre général intéressant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail.

Les incidences des principales décisions à caractère budgétaire sur la gestion des emplois font l'objet d'une information au CT.

Le comité technique se compose de 12 membres représentant à parts égales l'administration et le personnel. Il se réunit au moins deux fois par an.

# DES OUTILS POUR FACILITER LA GESTION INDIVIDUELLE DE LA DISPONIBILITÉ

Le SDIS 68 met à la disposition des sapeurs-pompiers du Haut-Rhin plusieurs outils permettant de saisir leurs disponibilités. Les outils décrits plus bas ne concernent que les centres dont l'effectif est en gestion individuelle.



Le premier outil est le portail web, également appelé « Stratus ». Il est le plus complet, accessible depuis un navigateur internet (<https://stratus.sdis68.fr>). Les droits d'accès diffèrent selon le profil attribué aux agents. Le chef de centre et le responsable qu'il a désigné au sein de son personnel sont habilités à attribuer les profils d'accès à leurs personnels. Un chef de garde aura, par exemple, la possibilité de gérer la disponibilité des personnels de son équipe. Cela n'est pas le cas de l'équipier qui n'aura la main que sur sa disponibilité personnelle. Cet outil est adapté à une utilisation sur PC. Il possède d'autres fonctionnalités qu'il serait trop long de décrire ici.

A noter que la technologie Flash, sur laquelle Stratus est basé, est abandonnée par les principaux navigateurs internet à partir de fin 2020. Pour continuer à accéder à Stratus, il est nécessaire d'installer un module complémentaire sur les PC personnels (hors parc SDIS). Ce module est nommé « ConsoleAir ». La procédure d'installation est disponible en ligne lors de la connexion sur le portail. Une nouvelle version basée sur les derniers standards du web est en cours de développement par Systel.

Les autres outils ne concernent que la gestion de la disponibilité du sapeur-pompier.

## Le serveur vocal interactif (SVI)

La disponibilité (ou l'indisponibilité) des personnels est enregistrée par le biais d'un appel téléphonique (03 89 22 80 54). L'identification de l'agent n'est pas nécessaire lorsque l'appel est passé depuis le numéro de téléphone indiqué dans GEOSIS.

## Icome

L'icome est un site internet spécialement optimisé pour les appareils mobiles (smartphones, tablettes). Il est accessible depuis n'importe quel navigateur à l'adresse suivante : <https://icome.sdis68.fr>. Chacun peut saisir sa disponibilité de manière immédiate par tranches de deux heures, ou programmée avec date et heure de début et de fin. Cela sur les différents états plannings autorisés en télédisponibilité.

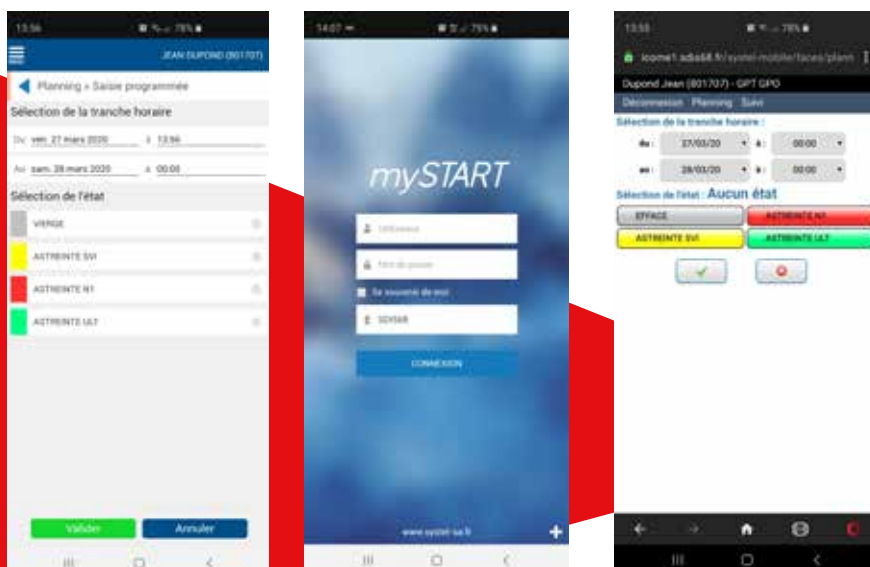
## My Start

My Start est une application téléchargeable sur le Play Store (Android) ou l'App Store (Apple). L'identification par matricule et mot de passe peut être mémorisée pour permettre un accès immédiat par la suite. Il suffit pour cela de cocher la case « se souvenir de moi ».

Son utilisation est intuitive et identique à l'icome pour la saisie des disponibilités. Cette application peut également afficher la feuille de départ lorsqu'un personnel est engagé en intervention.

Tous ces outils apportent aux sapeurs-pompiers du Haut-Rhin la souplesse nécessaire pour leur permettre de saisir leurs disponibilités, quel que soit l'endroit où ils se trouvent.

Les CPI qui fonctionnent encore en gestion par équipe et qui envisagent de basculer en gestion individuelle, bénéficiant ainsi de l'accès aux outils décrits plus haut, peuvent se rapprocher de leur chef de compagnie. Ce dernier est en mesure de présenter les règles de fonctionnement en gestion individuelle.





## DES TONNES DE DÉCHETS EN FEU DANS UN SITE INDUSTRIEL

Le lundi 21 septembre 2020 à 19 h 23, le CTA-CODIS 68 reçoit une demande de secours pour un feu de déchets dans l'entreprise Schroll à Colmar. Il s'agit d'un établissement spécialisé dans le recyclage des déchets, relevant des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

L'établissement est implanté en milieu urbain et un important panache de fumée noire, en partie au-dessus de Colmar, est visible à des kilomètres à la ronde. Ce soir-là, le vent souffle faiblement du nord-est. A l'est, la Lauch canalisée longe le site et l'autoroute A35 se situe à 270 mètres. Au sud est implanté le collège Hector-Berlioz à moins de 100 mètres. Les moyens pour « feu dans un établissement industriel » sont envoyés ainsi que, par anticipation, l'ensemble de la chaîne de commandement jusqu'au niveau chef de site. Le centre opérationnel départemental sera activé à la préfecture ; le directeur départemental des services d'incendie et de secours et le préfet se rendront sur les lieux.

### Situation à l'arrivée des secours

Lorsque les premiers moyens arrivent sur les lieux, l'intensité de l'incendie laisse présager que l'ensemble du bâtiment de stockage ainsi que son contenu sont totalement embrasés.

Devant l'ampleur du sinistre, le premier chef de groupe demande en renfort un groupe « feux industriels », un fourgon mousse grande puissance supplémentaire et un chef de colonne. Une reconnaissance est entreprise pour

déterminer la présence de victimes, les matières combustibles en cause, les accès au site, la défense extérieure contre l'incendie disponible, les risques de propagation...

Les premiers moyens mis en œuvre sont destinés à stopper la propagation du feu aux stockages extérieurs ainsi qu'à protéger les bâtiments mitoyens.







### Organisation de l'intervention

La montée en puissance du commandement se fera très rapidement. Le premier chef de groupe passe son premier message de renseignement à 19 h 30 soit 7 minutes après l'appel reçu au CTA-CODIS. Le chef de colonne prendra le COS à 19 h 50 et commencera à prévoir la sectorisation de l'intervention avec les moyens déjà sur place et ceux demandés en renfort. Le chef de site prendra le COS à 20 h 16. Les enjeux de l'intervention dépassent le cadre du site industriel avec un inquiétant panache de fumée au-dessus de la ville de Colmar et la présence du canal à proximité. Ce dernier point est à la fois un avantage, pour l'alimentation des engins en eau, et un inconvénient en raison du risque de pollution avec les eaux d'extinction.

Cinq secteurs sont définis:

- 🔥 **Deux secteurs incendie** (sud et nord), avec plusieurs missions : protéger le stockage extérieur de bois et le transformateur électrique alimentant l'entreprise ; attaquer les trois cellules en feu ; faire la part du feu en préservant notamment les déchets toxiques en quantités dispersées (DTQD) et les bureaux situés dans le hall ; refroidir la structure métallique pour éviter son effondrement.
- 🔥 **Un secteur alimentation**, pour les besoins en eau des secteurs incendie, au moyen du réseau d'eau public et en s'appuyant sur le canal. La présence d'un représentant du gestionnaire de l'eau sera une vraie valeur ajoutée pour l'intervention : en plus de sécuriser le réseau d'eau public, il mettra à la disposition des secours une motopompe de 400 m<sup>3</sup>.
- 🔥 **Un secteur soutien de l'homme**. Outre l'aspect logistique, il sera l'œil du COS pour rappeler l'ensemble des mesures à prendre en compte au regard de la toxicité des fumées.

- 🔥 **Un secteur risque chimique (RCH)** avec deux missions: d'une part, mettre en œuvre un réseau de mesures permettant de proposer au directeur des opérations de secours (DOS) des actions conservatoires notamment vis-à-vis de la population et de l'environnement, en fonction des résultats obtenus ; d'autre part, s'assurer de l'adéquation des débits avec les besoins en eau pour l'extinction du feu et avec les capacités de la cuvette de rétention de l'entreprise pour ne pas polluer le canal.



### 44 heures de lutte

Le message « opération terminée » sera passé le 23 septembre à 16 h 36. L'intervention aura duré plus de 44 heures. Cette durée s'explique notamment par la technique opérationnelle spécifique à mettre en œuvre en lien avec le volume du tas de déchets en feu.

### Les caractéristiques du bâtiment

- bâtiment à structure métallique. Longueur : 140 m ; largeur : 35 m ; surface : 4900 m<sup>2</sup> ;
- hall avec bardage métallique sur façades ouest et sud ;
- à l'air libre sur façades est et nord ;
- 7 cellules de stockage de 700 m<sup>2</sup> chacune dans lesquelles les déchets sont triés.



En effet, l'intensité du rayonnement et la densité du stock de déchets font que les moyens hydrauliques ont un effet limité si on n'agit pas sur le stock. Sur ce sinistre les sapeurs-pompiers ont pu bénéficier des moyens de l'entreprise pour étaler les déchets et les éteindre au fur et à mesure de l'action des pelleteuses.

Le secteur RCH a eu un rôle essentiel dans ses deux missions. S'agissant de la surveillance de la toxicité de l'air, l'action a permis de rassurer le DOS et, à travers lui, la population, quant au risque de dangerosité des fumées. S'agissant de la surveillance de la cuvette de rétention, l'action a permis d'agir sans délai lorsqu'est apparu un défaut de fonctionnement : la mise en place d'obturateurs a préservé le canal d'une pollution par les eaux d'extinction.

### Moyens engagés

#### Moyens sapeurs-pompiers :

Au plus fort de l'intervention, 70 sapeurs-pompiers étaient engagés simultanément.

🔥 5 FPT (SR) + BEA22 + BEA32 + 2 FMOGP + CDHR + 3 MPR

🔥 CECH + GCMS + RCH3 + RCH4

🔥 PCSITE + PCC + DDSIS + 2 CDS + 3 CDC + 5 CDG + Astreinte TRS

🔥 MSP + 2 ISP + PHARM

🔥 VSS + VALO + CEREV + GER15 + URVCARBU

#### Autorités et services partenaires :

🔥 Préfet + maire de Colmar

🔥 Police nationale + Police municipale

🔥 VIALIS + Colmarienne des eaux

## LEXIQUE

FPT : fourgon-pompe tonne

BEA : bras élévateur articulé

FMOGP : fourgon mousse de grande puissance

CDHR : camion dévidoir hors route

MPR : motopompe remorquable

CECH : cellule chimiqAue

DTQD : déchets toxiques en quantités dispersées. Par exemple : peintures, vernis, colles, acides, produits chimiques de laboratoire, fréons, solvants, sels métalliques, etc. produits par les PME, PMI, artisans

GCMS : spectromètre de masse

PCSITE : poste de commandement de site

PCC : poste de commandement de colonne

DD SIS : directeur départemental des services d'incendie et de secours

CDS : chef de site

CDC : chef de colonne

CDG : chef de groupe

TRS : transmissions

MSP : médecin sapeur-pompier

ISP : infirmier sapeur-pompier

PHARM : pharmacien

VSS : véhicule de soutien sanitaire

VALO : véhicule d'appui logistique

CEREV : cellule d'éclairage et de ventilation

GER : groupe électrogène remorquable

RAVCARBU : unité de ravitaillement en carburant

# GESTION D'OPM: VIOLENT COUP DE VENT LE 27 FÉVRIER

Le jeudi 27 février 2020, Météo France a placé le Haut-Rhin en vigilance jaune en raison de rafales de vent annoncées à 75 km/h de 17 h à 19 h. L'hiver a déjà connu plusieurs épisodes venteux plus forts que celui-ci.

L'activité opérationnelle de la journée se situe dans la moyenne. Le rythme des appels au 18 également, avec 8 à 10 appels par heure, soit le bruit de fond habituel. Brutalement, à 17 h, une forte pluie poussée par de violentes rafales de vent fouette les rares fenêtres du CTA-CODIS. Le « baromètre », affichage qui indique en temps réel le nombre d'appels au 18 en cours de traitement et en attente, montre que tous les opérateurs sont en ligne. Le nombre d'appels en attente commence à grimper. Le binôme officier CODIS - chef de salle décide de renforcer le CTA-CODIS.

Le renforcement du CTA-CODIS a pour objectif de continuer à traiter les appels urgents sans délai. Pour cela, deux salles de débordement peuvent être armées par des personnels administratifs, techniques et spécialisés, des sapeurs-pompiers du CSP de Colmar ou du CPI d'Ostheim. Ces personnels ont bénéficié d'une formation leur permettant de traiter les appels pour opérations multiples (OPM). L'organisation en situation d'OPM fait l'objet du règlement départemental « opérations multiples ».

Des guides vocaux sont mis en place pour la circonstance. Le message d'accueil audible par les requérants du 18 indique, en situation normale qu'un opérateur des sapeurs-pompiers du Haut-Rhin va traiter leur appel. Il évite un nombre conséquent d'appels liés à une erreur de saisie de numéro. En période d'OPM, le message est modifié et propose au requérant de chiffrer le 1 s'il appelle pour les intempéries. Dans ce cas, l'appel est automatiquement orienté vers les salles de débordement. Le CTA n'est destinataire que des appels d'urgence hors OPM.

Le CTA-CODIS a également été renforcé par plusieurs cadres qui ont assuré l'activation des PCA, l'affectation des interventions, la collecte et la synthèse du renseignement.

Le personnel d'astreinte informatique-transmissions s'est lui aussi rendu au CODIS pour corriger les quelques difficultés techniques constatées durant cette période de forte sollicitation des installations.

Ce soir-là, le rythme d'appels atteindra le pic de 428 appels par heure vers 18 h 30. Le graphique ci-dessous met en évidence l'afflux d'appels (courbe grise) et l'efficacité des guides vocaux (séparation de la courbe grise et de la courbe bleue).

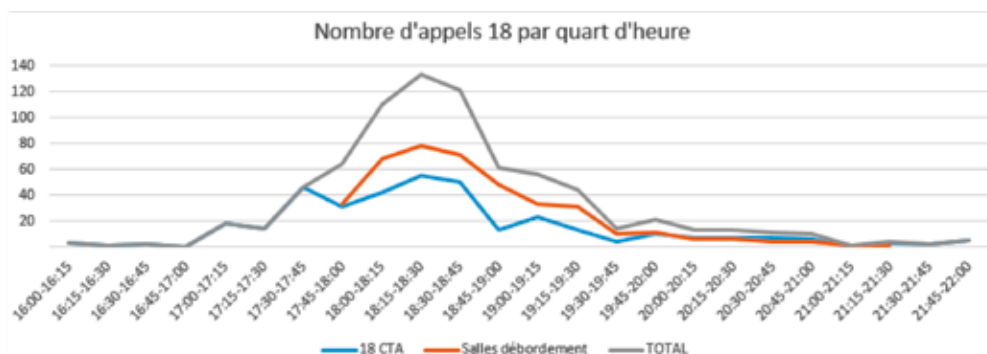
De 17 h à 21 h, 750 appels (hors appels CODIS) ont été pris en compte ; 22 postes de commandement avancés ont été activés ; 369 interventions ont été traitées (hors sollicitation des gestionnaires de voirie).

## Difficultés d'accès des secours à Sainte-Croix-aux-Mines

A 18 h 25, durant la période d'OPM, le CTA a traité un appel pour feu dans une habitation isolée en forêt, lieu-dit Grand Sterpois à Sainte-Croix-aux-Mines.

Sur le trajet vers le lieu de l'intervention, les secours du CSR de Sainte-Marie-aux-Mines ont été bloqués par des arbres tombés sur la chaussée. Après avoir dégagé un premier arbre, ils ont été confrontés à d'autres arbres couchés au sol ayant entraîné une ligne 20 000 V. Face au risque pour les personnels, un second itinéraire a été défini. Sur celui-ci aussi, les secours ont été amenés à tronçonner plusieurs arbres et ont dû circuler sur des chemins couverts de plus de 30 cm de neige.

A leur arrivée sur les lieux, le feu avait pu être contenu par les propriétaires et ne s'était pas propagé. Les secours ont finalisé l'extinction et procédé aux déblais.





## DES STOCKS DE CARTON EN FEU À LA PAPETERIE DE KAYSERSBERG

Le mardi 23 juin 2020 à 16 h 30, le CTA-CODIS reçoit une demande de secours pour un feu dans des stocks de ballots de carton compressé sur le site de DS Smith Paper à Kayserberg. Ces stocks, entreposés en plein air, sont constitués de six îlots distincts représentant plusieurs milliers de mètres cubes.

Un groupe incendie renforcé (un fourgon-pompe tonne et un fourgon mousse grande puissance supplémentaires) est immédiatement déclenché. A leur arrivée sur place, les premiers secours constatent que plusieurs centaines de mètres cubes de carton compacté sont en feu, dans deux des six îlots, avec un important risque de propagation à d'autres îlots. L'équipe de première intervention de l'entreprise a déjà établi des moyens hydrauliques. Les premières actions des secours consistent à attaquer les flammes tout en protégeant les îlots voisins. La recherche de points d'eau complémentaires est entreprise pour assurer la continuité de l'alimentation des engins.

Très rapidement, l'intervention monte en puissance, avec l'engagement d'un chef de colonne et de trois groupes supplémentaires : un second groupe incendie, un groupe alimentation en eau et un groupe de commandement et soutien sanitaire. L'organisation de l'intervention se construit pour affronter une opération de très longue durée. Pour éviter la propagation aux autres îlots de carton compacté, la part du feu est faite

au moyen de 4 lances en action à chaque extrémité du chantier en feu. Le chef de colonne organise le dispositif hydraulique pour une attaque massive. Outre les points d'eau de l'entreprise, une aspiration est mise en place dans la Weiss, rivière qui longe l'usine.





L'entreprise met en œuvre ses engins de manutention pour déplacer les ballots non touchés pendant que les sapeurs-pompiers procèdent au refroidissement du foyer principal ; il faut encore, au fur et à mesure, étaler les ballots touchés par le feu et les noyer. Un travail de longue haleine, qui durera 4 jours et trois nuits. Pendant tout ce temps, il faudra composer avec une aspiration délicate, faisant passer sable et gravier dans les pompes, en raison du faible niveau d'eau dans la Weiss. Il faudra également organiser de nombreuses relèves et veiller chaque instant à la sécurité des personnels, exposés à un fort rayonnement thermique, aux risques de chutes de ballots et à la circulation constante des engins de manutention.

#### Éléments défavorables :

- ☛ Vent et fort rayonnement thermique favorisant la propagation ;
- ☛ Faible niveau dans le cours d'eau causant l'aspiration de sable et de cailloux endommageant les pompes ;
- ☛ Très longue durée pouvant favoriser le relâchement de la vigilance et les risques pour la sécurité.

#### Éléments favorables :

- ☛ Actions immédiates des équipes d'intervention de l'entreprise ;
- ☛ Disponibilité de l'exploitant et bonne connaissance des points d'aspiration du site ;
- ☛ Accès à l'ancienne chapelle de l'abbaye d'Alspach dans l'enceinte de l'usine pour le secteur soutien sanitaire opérationnel ;
- ☛ Réseau de collecte des eaux pluviales menant à la station d'épuration de l'entreprise avec une capacité de traitement permettant d'absorber les eaux d'extinction.





## FISPP: 8 JEUNES CAPORAUX LAURÉATS

Une session de formation d'intégration de sapeurs-pompiers professionnels a eu lieu à l'automne 2020 au SDIS 68. Elle concernait 8 jeunes caporaux, recrutés pour des postes à pourvoir au corps départemental du Haut-Rhin. La formation a débuté au centre de formation de Colmar le lundi 12 octobre, pour s'achever le 4 décembre 2020.

En ligne de mire, l'aptitude opérationnelle d'équipier de sapeurs-pompiers. Un programme dense, en incendie, secours d'urgences aux personnes, secours routier et sport. Ce parcours de formation s'est déroulé sur les infrastructures de Colmar, Mulhouse et Saint-Louis.

Le lieutenant Olivier Henry, les sergents-chefs Nicolas Foulon et Laurent Cobai étaient détachés à plein temps pour l'encadrement de cette promotion. 24 autres formateurs sont intervenus à divers moments.

A l'issue de ces deux mois au rythme intense, les huit stagiaires, ayant tous satisfait aux évaluations, se sont vu remettre solennellement leur casque F1.

Une cérémonie brève et en très petit comité, eu égard aux mesures sanitaires liées à l'épidémie de COVID-19. Ni public, ni familles ; ni défilé, ni démonstration pour cette fois. Seuls plusieurs officiers et personnels entouraient le colonel hors classe René Cellier, directeur départemental.

Le colonel a remis des lettres de félicitations aux trois formateurs à plein temps, avant d'annoncer aux caporaux l'affectation de chacun dans les trois centres de secours principaux. Pour conclure sur une note moins protocolaire, le groupe a dévoilé l'emblème de la section désormais fixé au mur du hall de l'amphithéâtre. Dévoilement effectué par le colonel Cellier et Mme Valérie Weigel, veuve du regretté lieutenant Christophe Faucher. Décédé en avril 2020, ce dernier avait été un formateur unanimement reconnu et respecté de tous. La promotion 2020 a souhaité lui rendre hommage en se baptisant Section Faucher et en lui dédiant son emblème de stage.

Qu'on SDIS tout !



## FORMATION AUX RISQUES RADIOLOGIQUES POUR LA FIRE BRIGADE DU CERN



L'équipe risques technologiques (RT) et le groupement de formation du SDIS 68 ont organisé à l'automne 2020 un stage au profit de sapeurs-pompiers du CERN de Genève, l'organisation européenne pour la recherche nucléaire.

Ces membres de la « Fire brigade » du CERN étaient là pour parfaire leurs connaissances et maintenir leurs acquis face aux risques radiologiques lors de deux sessions de deux jours, en septembre et en octobre.

Les participants ont mis en œuvre l'ensemble des outils pédagogiques présents sur le plateau RT aménagé au CSP de Mulhouse. L'utilisation de nombreuses sources radioactives a permis de mettre en œuvre les appareils de détection et de mesure de la cellule mobile d'intervention radiologique, mise à leur disposition.



Les personnes compétentes en radioprotection ont également réalisé un scénario utilisant une source non scellée (en phase liquide) disponible grâce à la convention entre le SDIS et le service de médecine nucléaire du Diaconat Roosevelt à Mulhouse.

Les collègues sapeurs-pompiers, venant de plusieurs pays européens (Espagne, Ecosse, Suède...) ont trouvé très enrichissant le programme qui leur a été proposé. Ils ont ainsi abordé : la prise en compte d'une situation face à un risque radiologique (cartographie) ; la mise en place de réactions immédiates RAD ; la MGO en situation de risque technologique ; la prise en compte d'une victime contaminée radiologiquement ; le transport de matière radioactive.

Les stagiaires étaient entourés par l'adjudant-chef Thierry Le Sausse, du bureau des équipes spécialisées ; l'adjudant Anthony Anselin et le sergent-chef Nicolas Ritzenthaler, personnes compétentes en radioprotection. Ils envisagent déjà de revenir sur notre site. Le calendrier RT de 2021 en cours de validation laissera assurément une place pour eux.

## MULHOUSE : INONDATION AU CSP

du CSP, avec l'aide des CSR d'Illzach et Wittenheim, ont œuvré une grande partie de la nuit pour assécher les locaux et préserver notre outil de travail. Grâce à la cohésion de groupe, sous le commandement du chef de colonne, le capitaine Higelin, les locaux et les bureaux étaient à nouveau praticables vers 10 h du matin.

Les collègues du GALT ont pris le relais en urgence, le matin même, pour procéder en un temps record à la réfection des dalles de plafond endommagées et à la mise en sécurité des installations électriques.

Le service technique, en la personne du lieutenant Rocklin, n'a pas manqué de remercier vivement tous les

personnels qui se sont mobilisés dans la bonne humeur et ont permis de reprendre l'activité dans les meilleures conditions.



Le 4 février 2020, vers 3 h du matin, le centre de secours principal de Mulhouse (CSP) a fait l'objet d'une intervention particulière.

La sirène interne a retenti pour une importante fuite d'eau causée par la rupture d'une canalisation au 4<sup>e</sup> étage du bâtiment administratif. L'eau a dévalé les étages, du 4<sup>e</sup> jusqu'au sous-sol, causant d'importants dégâts.

Les sapeurs-pompiers de l'équipe A

## LE « CAS BALI » :



# COMMENT DÉCLENCHER DES SECOURS À L'AUTRE BOUT DU MONDE

Le 20 août 2017, Fabrice Weber, opérateur au CTA-CODIS, s'en souvient comme si c'était hier. A 13 h 01, ce dimanche, une Sundgauvienne appelle à l'aide pour sa sœur et le conjoint de cette dernière, en danger à... Bali. L'île de Nusa Penida est en feu et ils sont acculés au sommet d'une falaise. Ne réussissant pas à joindre les secours locaux ni l'ambassade de France, ils ont pu contacter la famille, en France.

L'adjudant-chef comprend que toute action va maintenant dépendre de lui. Il promet à la requérante de ne pas laisser tomber. « *En raccrochant, j'ai eu de longues secondes de grande solitude : comment allai-je tenir ma promesse ?* »

Mais la réflexion s'enclenche à toute vitesse et la perplexité fait place à la lumière d'une solution. Deux solutions, en fait, se dessinent : la préfecture et le centre opérationnel de zone (COZ Est). Ce dernier confirme à Fabrice qu'il existe une procédure pour ce type de

situations : une fiche à remplir sur le portail ORSEC du Gouvernement. Portail accessible au chef de salle. Tout va alors très vite : l'opérateur accède à la fiche, la renseigne avec tous les détails qu'il a recueillis auprès de la requérante : précisions sur la situation, lieu exact, coordonnées des personnes impliquées... La démarche est lancée. Les autorités nationales entrent alors en action, via le ministère de l'Intérieur.

A Bali, les secours ont été activés sans délai et, une heure et quart après l'appel au secours, soit à 14 h 17, le COZ Est rappelait le CTA-CODIS 68 : « secours terminé ; pas de victime ».

Suite à cette expérience, le CTA-CODIS a mis en place une formation des chefs de salle à cette procédure et sensibilisé l'ensemble des opérateurs. C'est devenu le « Cas Bali », vocable qui désigne génériquement ce type de déclenchement des secours hors du territoire national.

## MASSAGE CARDIAQUE AU PIED D'UN IMMEUBLE

Le jeune Théo Blasy, sapeur de 1<sup>ère</sup> classe au centre de secours de Neuf-Brisach, travaillait sur un chantier à Sélestat lorsqu'il a secouru et ranimé une dame âgée en arrêt cardiaque.

Les faits se sont produits durant l'été 2019. Théo n'avait pas encore 18 ans. Apprenti en chauffage-sanitaire au sein de l'entreprise familiale, il rangeait le matériel à la fin d'une journée de travail avec un chef d'équipe et un ouvrier. C'est alors que des appels au secours se sont fait entendre.

Il raconte la suite : « Nous étions près d'un petit immeuble dont l'entrée se trouvait de l'autre côté. Une dame demandait de l'aide pour sa mère qui venait d'avoir un malaise. Nous y sommes allés tous les trois. La dame âgée était au sol, visiblement inconsciente. J'ai cherché le pouls et la respiration ; elle ne respirait pas. J'ai vérifié qu'elle ne s'étouffait pas et j'ai commencé un massage cardiaque. Ça n'a pas été très long, peut-être une minute... d'un seul coup, la dame a recommencé à respirer. Je l'ai installée



en position latérale de sécurité. Entre-temps, sa fille avait appelé les secours. Au bout de quelques instants, peut-être deux minutes, la victime a commencé à reprendre conscience ; elle a demandé ce qu'il se passait. Le VSAV de Sélestat est arrivé et l'a prise en charge ».



## UN VÉHICULE AMÉNAGÉ POUR LE SECOURS CYNOTECHNIQUE :

Lemon et Naccho, bergers malinois membres de l'équipe cynotechnique du SDIS68, ont réceptionné cette année leur nouveau véhicule, en présence de leur chauffeur, également conseiller technique départemental cyno, l'adjudant-chef Carmelo Tambuzzo.

Sur une base de Renault Kangoo, l'équipement a été confié à deux entreprises spécialisées. L'aménagement conventionnel VTULE (véhicule tous usages léger), complété par un système d'aération, a été réalisé par la société Heinis ; l'aménagement propre au transport des chiens et au rangement des matériels est dû à la société Atemis.

Que ce soit pour la qualité des conditions de travail ou l'efficacité lors des missions, Carmelo, Lemon et Naccho ont eu à de nombreuses reprises l'occasion d'apprécier le confort et la fonctionnalité de ce nouvel équipement.



## DEUX NOUVEAUX CCF 4000 SIDES

Le rajeunissement de notre parc de camions-citernes feu de forêt (CCF) se poursuit et après les quatre véhicules livrés en 2019, deux nouveaux CCF 4000 sont arrivés courant 2020.

Ces engins, affectés aux CSP de Colmar et Mulhouse, sont identiques aux véhicules livrés l'an dernier, à l'exception de quelques nouveautés et améliorations : le dévidoir arrière recevant les tuyaux de 45 est orientable ; une canalisation alimentée par la pompe avec prise de 45 sur l'avant du véhicule doit faciliter les opérations de traitement

des lisières et des feux de récoltes ; les deux véhicules disposent d'une potence amovible pour faciliter la manipulation de la roue de secours ; les châssis Renault sont équipés d'un régulateur de vitesse pour un meilleur confort de conduite lors des trajets autoroutiers.

## SEPT AMBULANCES GIFA POUR CINQ CENTRES

Le plan d'équipement 2020 prévoyait sept véhicules de secours et d'assistance aux victimes. Suite à leur livraison, un peu retardée par la crise sanitaire, ils ont été affectés aux CSP de Colmar, Mulhouse et Saint-Louis, au CSR d'Ensisheim et au CS de Masevaux. L'équipement est identique à celui de la version 2019 ; l'évolution principale porte sur le nouveau châssis Renault Master conforme à la nouvelle réglementation.



## NOUVEAUX ENGINS POUR LES EPIM

Initié en 2019, le plan de remplacement des quads affectés aux Equipes de première intervention en montagne (EPIM) est programmé sur quatre ans. Les deux premiers engins sont arrivés courant 2020 et sont en service dans les vallées de Munster et de Guebwiller. Suite à un appel d'offre commun aux SDIS 68 et 88, c'est la société Passion Service de Munster qui a été retenue pour fournir les nouveaux véhicules.



Le choix s'est porté sur des Polaris Ranger XP 1000 ABS. Leurs principales caractéristiques sont : moteur à 4 temps de 999 cm<sup>3</sup> de cylindrée ; empattement de 206 cm ; PTAC de 2 356 kg ; banquette de trois places ; capacité de la benne de 454 kg ; garde au sol de 33 cm.

L'équipement, largement travaillé avec les cadres des EPIM autorise l'emport de matériel mais aussi l'installation d'une victime sur civière avec un secouriste à proximité.

Le nouveau VEPIM (véhicule EPIM) dispose du double équipement roues et chenilles. Plus polyvalent et surtout plus sécurisant que les quads, il peut aussi bien prendre la route directement du CS de rattachement qu'être transporté sur sa remorque.

# UN OFFICIER DU SDIS 68 VICE-PRÉSIDENT DU CTIF

Chef du groupement de développement du volontariat au SDIS du Haut-Rhin, membre du comité exécutif de la FNSPF, le lieutenant-colonel Christophe Marchal est devenu vice-président du CTIF, association internationale des services d'incendie et de secours.



Le CTIF, ou Comité technique international du feu, est la plus grande association internationale des services d'incendie et de secours. Cette association a pour objectif principal de favoriser et de stimuler la coopération entre lesdits services d'incendie et d'autres services d'urgence du monde entier.

Elle a été fondée en 1900 à Paris et compte 39 pays membres, la plupart issus du continent européen. Mais d'autres pays, comme le Japon, la Corée du Sud, l'Iran ou les États-Unis d'Amérique sont aussi membres. Ce qui représente plus d'un million de sapeurs-pompiers.

Le CTIF assure entre autres des missions de recherche scientifique, la publication d'articles et de rapports, l'organisation de différentes commissions et groupes de travail et la coopération avec d'autres organismes qui travaillent également dans le domaine de la prévention et de la sécurité. Le CTIF organise aussi des conférences et des symposiums.

Un autre volet des activités du CTIF consiste à l'organisation des « olympiades des sapeurs-pompiers » qui tous les quatre ans réunissent des milliers de participants. Le Haut-Rhin a organisé cette rencontre en 2013 à Mulhouse.

## Un mandat de quatre ans

Chaque année, l'assemblée des délégués réunit les représentants des pays membres. Elle fixe les grandes orientations de l'association et décide des principales

actions politiques et projets à mener. Le comité exécutif est composé de membres élus tous les quatre ans par l'assemblée des délégués. Il suit les actions, projets et travaux des commissions et prépare les propositions à soumettre à l'assemblée des délégués.

L'assemblée des délégués 2020, organisée cette fois en visioconférence en octobre a été le cadre d'élections en vue du renouvellement des mandats des membres du comité exécutif du CTIF. La présidence en est revenue à la Slovénie, en la personne de Milan Dubravac. Le lieutenant-colonel Christophe Marchal, candidat présenté par la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France, a été élu au poste de vice-président. Ce qui est une fierté pour le SDIS 68 et l'UDSP du Haut-Rhin.

Impliqué au CTIF depuis de nombreuses années, Christophe Marchal œuvre au sein de la commission volontariat et de la commission Europe et participe aux activités de la commission feux de forêts, présidée par le contrôleur général Bedogni, directeur de l'Entente Valabre. Il a aussi exercé le rôle de contrôleur aux comptes du CTIF. Fondée à Paris, souvent présidée en 120 ans par d'illustres officiers français, l'association n'en avait plus au comité exécutif depuis la fin du mandat du colonel Michel Bour, ancien secrétaire général et directeur départemental adjoint du SDIS 68.

## Expériences à partager entre les pays

Selon le nouveau vice-président, les sapeurs-pompiers de France, de par leur organisation et leur savoir-faire, sont particulièrement reconnus à l'International. « Nous avons des expériences à partager. En particulier notre complémentarité entre professionnels et volontaires ou notre engagement fort dans le secours d'urgence aux personnes sont renommés. Mais nos collègues étrangers ont également beaucoup de choses à nous apporter, au point de vue technique comme organisationnel. Nous partageons aussi des préoccupations communes. Je pense par exemple aux menaces que fait peser la directive européenne temps de travail (DETT) sur le volontariat. Le CTIF nous permet une représentation et une défense communes auprès des institutions européennes. »

## ESAL: QUAND LES VÉTÉRANS NE RACCROCHENT PAS

Lancée officiellement en avril 2019, l'équipe de soutien et d'appui logistique (ESAL) compte, fin 2020, près de 30 équipiers. Elle est composée de vétérans, comptant pour certains jusqu'à presque cinq décennies d'engagement volontaire, qui n'ont pas souhaité raccrocher définitivement la tenue, préférant continuer à rendre service, dans la mesure de leurs compétences et hors champ opérationnel. Ils sont présents dans six des sept compagnies que compte le SDIS.

**C**réée et gérée conjointement par le SDIS et l'UDSP 68, l'ESAL est coordonnée par le commandant honoraire Philippe Katitsch, sous la supervision du lieutenant-colonel honoraire Christian Brunner. Elle fonctionne sur le mode du bénévolat associatif et prête main-forte à l'organisation de manifestations diverses ; à l'acheminement de véhicules pour les contrôles techniques ou liaisons à l'atelier départemental ; elle offre un appui logistique lors de formations, de manœuvres départementales, d'actions grand public telles que l'initiation aux gestes qui sauvent, la promotion du volontariat, etc.

L'année 2020, COVID-19 oblige, n'a fourni que peu d'occasions à ces bénévoles. Ils sont cependant intervenus à plusieurs reprises lors des opérations de conditionnement de solution hydroalcooolique ou de distribution des masques faciaux destinés aux intervenants et personnels du SDIS.

Juste avant le premier confinement, fin février 2020, l'équipe s'est réunie à Soultzmatt pour un premier bilan annuel. Il en ressort qu'en moins d'un an, l'ESAL cumulait déjà 630 heures de bénévolat. Soit 314 au profit du SDIS ; 263 pour les CIS ; 53 au bénéfice de l'UDSP. Toujours pour 2019, les plus grands postes d'action ont été la pharmacie (141 heures), le Tour de France (72 heures), les actions grand public Alarme citoyens (39 heures) et le congrès UDSP (36 heures).

Aux dires de tous ceux qui ont bénéficié des services de l'ESAL, cette première période d'activité met en lumière des services rendus remarquables et très appréciés de tous, prouvant, si besoin était, que le bénévolat reste une valeur cardinale chez les sapeurs-pompiers. Ce bilan démontre aussi la force du lien intergénérationnel au sein de la corporation.

**Bon à savoir :** l'ESAL ne demande qu'à s'agrandir et à accueillir de nouveaux équipiers.

## VOLONTAIRES DU SERVICE CIVIQUE : LA 3<sup>E</sup> PROMOTION

Depuis début septembre 2020, le SDIS 68 accueille pour la troisième fois une promotion de jeunes volontaires du service civique (VSC).

Cette année quatre candidats, tous déjà sapeurs-pompiers volontaires (SPV) dans le Haut-Rhin, ont été retenus pour une durée de 7 mois. Affectés en immersion dans un CSP ou un CSR, ils participent à la garde opérationnelle et aux activités de la vie courante des centres. Ils maintiennent également leur activité SPV dans leurs centres d'origine, en dehors de leur temps de service civique. De plus, ils contribuent aux actions de la mission de prévention « Alarme citoyen » et à d'autres missions d'intérêt général.

Les 4 volontaires du service civique 2020 sont : **Eline Deparis** (CS Orbey), affectée au CSR de Sainte-Marie-aux-Mines ; **Thomas Bernard** (CS Munster), affecté au CSP de Colmar ; **Robin Hollinger** (CPI Kembs), affecté au CSP de Saint-Louis ; **Julia Ludmann** (CPI Nambshheim/CS Fessenheim), affectée au CSR d'Illzach.

A Sainte-Marie-Mines, **Eline** conforte son expérience opérationnelle en suivant un rythme de gardes de dix ou douze heures en journée. Engagée à 16 ans au CS d'Orbey, elle a consacré toutes ses vacances aux formations. A 18 ans, elle est équipier toutes missions et formée au secours routier. A ce titre elle participe aux sorties de secours comme intervenant à part entière. En parallèle, elle prépare activement le prochain concours SPP, prévu en novembre 2021, pour réaliser son rêve : devenir sapeur-pompier professionnel.

Pour **Thomas**, âgé de 20 ans, le service civique est une opportunité d'approfondir ses connaissances et d'acquérir plus d'expérience. Il est intégré au centre de secours principal de Colmar, où il peut participer aux interventions lors de gardes opérationnelles de douze heures, en journée. Hors intervention, il s'active à la laverie et assiste le fourrier dans la gestion des tenues. Originaire de Griesbach-au-Val, équipier trois missions, Thomas a pour objectif de devenir professionnel au sein du bataillon de marins-pompiers de Marseille.

**Robin**, 20 ans lui aussi, est déjà expérimenté : JSP à Kembs de 11 à 16 ans, il s'y est engagé comme SPV dans la foulée. Titulaire d'un BTS en systèmes photoniques (optique, laser, fibre), il veut poursuivre ses études plus loin. Mais l'opportunité d'un service civique comme volontaire au SDIS 68 l'a attiré, pour acquérir de l'expérience, connaître la vie d'un CSP, sortir plus souvent en intervention. Il participe à la vie de la garde en journée, cinq jours par semaine. Hors interventions, il contribue aux tâches technico-administratives et à la vie de la caserne.

**Julia**, 18 ans, a tout dernièrement mis fin à son service civique, ayant décroché un emploi à durée indéterminée correspondant parfaitement à son projet professionnel.



**LES SAPEURS-POMPIERS  
DU HAUT-RHIN  
VOUS SOUHAITENT**

**UNE BONNE ANNÉE  
2021**

